

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01514

Numéro SIREN : 833 157 613

Nom ou dénomination : 2PCI

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 9418

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/9418

Déposant :

Nom/dénomination : 2PCI

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 833 157 613

N° gestion : 2017 B 01514

Neuf et Renovation



SASU 2PCI

Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY
siret 83315761300013



47

 N° 11084* Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  REPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 2065-SD 2020 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
2PCI - SIREN : 833157613					
Adresse du siège social					
203 RUE DU BERTILLET					
73000 CHAMBERY					
Ancienne adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Menuiserie intérieure, Plâtrerie	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28%	
				Déficit	
				10 338	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐					
Identité du déclarant:					
Date 05/07/2020 Lieu CHAMBERY					
Civilité du déclarant MME					
Nom du déclarant Halima NADIFI					
Qualité du déclarant Présidente					



497

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2020			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)						ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR			
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-6 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et ste de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					



497

Designation de l'entreprise : 2PCI - SIREN : 833157613					Neant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12					Durée de l'exercice précédent : 13		
			Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018		
ACTIF			Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial ¹	010	012			
		Autres ¹	014	016			
	Immobilitisations corporelles ¹		028	030			
	Immobilitisations financieres ¹ (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premieres, approvisionnements en cours de production ²	050	052			
		Marchandises	060	062			
	Avances et acomptes verses sur commandes		064	066			
	Creances (2)	Clients et comptes rattachés	068	070	9 751	16 951	
		Autres ² (3)	072	074	2 933	771	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	2 382	5 113	
	Charges constatées d'avance		092	094			
	Total II		096	098	8 915	22 835	
Total general (I + II)		110	112	8 915	22 835		
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel ³		120	200	100		
	Ficants de reevaluation		124				
	Reserve legale		126	20			
	Reserves reglementees ³		130				
	Autres reserves (dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants ³)		131	522			
	Report a nouveau		134	7 000			
	Resultat de l'exercice		136	-10 338	8 773		
	Provisions reglementees		140				
	Total I		142	-2 596	8 873		
Provisions pour risques et charges		154	9 751				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés ⁴		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associes de l'exercice N)		169	1 760	13 962		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	1 760	13 962			
Total general (I + II + III)		180	8 915	22 835			
REMANES	(1)	Dont immobilisations financieres a moins d'un an	193		(4)	Dont dettes a plus d'un an	195
	(2)	Dont creances a plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou creees au cours de l'exercice ⁵	182
	(3)	Dont comptes courants d'associes debiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cedees au cours de l'exercice ⁵	184

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 N01

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intra communautaires } 215	214	
	Services 217	218	53 396 41 077
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)	222	
	Production immobilisée	224	
	Subventions d'exploitation reçues	226	
	Autres produits	230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	53 396 41 077
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	234	
	Variation de stock (marchandises)	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240	
	Autres charges externes (dont crédit-bail — mobilier — immobiliser)	242	37 660 9 945
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE) 243	244	
	Rémunérations du personnel	250	10 455 12 190
	Charges sociales (CFR renvoi 380)	252	5 868 10 169
	Dotations aux amortissements	254	
	Dotations aux provisions	256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour amputations commerciales et étranger } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260	262	
Total des charges d'exploitation (II)		264	53 983 32 304
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	-587 8 773
PRODUITS CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	
	Produits exceptionnels (IV)	290	
	Charges financières (V)	294	
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements, pertes sur cessions d'immobilisations, pertes sur cessions de valeurs mobilières } 300 { dont amortissements, pertes sur cessions de valeurs mobilières } 301	306	9 751
Impôts sur les bénéfices (VII)		306	
2 — BÉNÉFICE OU PÉRIE (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))		310	-10 338
Reporter le bénéfice de l'année N col 1, le déficit de l'année N col 2		312	10 338



47

B – RÉSULTAT FISCAL

Remises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles										310						
	Amortissements excédentaires (Art. 39-4 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles										318						
	Provisions non déductibles										322						
	Impôts et taxes non déductibles (cf page 7 de la notice 2033 not)										324						
	Divers : dont intérêts excédentaires des prêts d'associés [24] ; versements de valeurs liquidatives sur OPCVM [248]										330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration : 239 article D) [249]										251						
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										998						
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										999						
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												99				
	Entreprise nouvelle (cf services)		986		Zone franche urbaine (cf articles 44 bis A)		987		Zones de restructuration rurales (cf articles 44 bis B)		127		Zones de revitalisation rurales (cf articles 44 bis C)		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf services)		981		Journe entreprise nouvelle (cf services)		989		Bassin employeur (cf articles 44 bis A)		991		Pôles de compétitivités (cf articles 44 bis A)		990		
	ZDP (cf séquences)		993		ZA (cf articles 44 bis A)		945		Investissements outre-mer		944		Bassins urbains à dynamiser (cf articles 44 bis A)		992		
	Divers (voir)		Crédit d'impôt sur les impôts directs		946		Deduction exceptionnelle (Art. 39 alinéa A)		655		Deduction exceptionnelle (Art. 39 alinéa A)		643				
			Deduction exceptionnelle (Art. 39 alinéa B)		645		Deduction exceptionnelle (Art. 39 alinéa C)		647		Deduction exceptionnelle (Art. 39 alinéa D)		648				
			Deduction exceptionnelle (simulateur de conduite)		641												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352			354	10 338	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en année d'imposition (FS seulement)										356					
		Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat													360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	10 338			

1. $\text{supp}(f) \cap \text{supp}(g) = \emptyset$ and $\text{supp}(f) \cap \text{supp}(g) = \emptyset$ implies $\text{supp}(f) \cap \text{supp}(g) = \emptyset$.

Les dix plus grosses entreprises qui sont classées dans l'indice 2018 sont les entreprises suivantes :

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Designation de l'entreprise : <u>2PCI - SIREN : 833157613</u>										Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	9 751	654		656	9 751		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682	9 751	684		686	9 751		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes					
Tenants	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860	10 338						
Total des déficits restant à reporter				870	10 338						
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		2 162	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD



497

Désignation de l'entreprise: 2PCI - SIREN : 833157613

Néant ☐*

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651

Effectifs affectés à l'activité artisanale	861
--	-----

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	53 396
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	53 396

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	37 660
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	37 660

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	15 736
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117 15 736

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	☐ 020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022 Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 160
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2020

à compléter

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Scand ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2PCI - SIREN : 833157613

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique Dénomination

N SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique Dénomination

N SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique Dénomination

N SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom complet NADIFI

Nom marital GHANNIOUI % de détention 100 Nb de parts ou actions 20

Naissance Date 01/01/1979 N Département 99 Commune Oulad Bouziri Pays MA

Adresse 203 rue du Bbertillet

73000 CHAMBERY

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N Département Commune Pays

Adresse

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou MME pour Mademoiselle.
- Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2033-N01.



497

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

ETUDEDUE

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Non ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2PCI - SIREN : 833157613

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DEFINIES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-SD1.



47

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : 2PCI		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 833157613	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.² A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS



PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 15 juin 2020

Madame Halima NADIFI, demeurant 203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY

Associée unique et Présidente de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2PCI

A pris les décisions suivantes :

1. Approuve les comptes de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 faisant apparaître un déficit de 10 338 €,
2. Décide de la conservation en réserve légale de 5% du capital social, 20 euros,
3. Décide de conserver la réserve facultative destinée au bon fonctionnement de l'entreprise, 522 euros,
4. Décide du report à nouveau d'une créance litigieuse de 7000 euros
5. Décide qu'elle ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Présidente, à compter du jour de son immatriculation et ce, jusqu'au moins le 31/12/2020, date de clôture du troisième exercice social. Elle pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.
6. Décide qu'aucun dividende ne sera versé au titre des deux premiers exercices,

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Chambéry le 15 juin 2020

Entreprise 2PCI
Pose Plafond-Cloison-Isolation
203, rue du Bertillet
73000 Chambéry
Tél. 06 71 69 97 94
SIREN: 833 157 613 APE: 4332A

2PCI SAS Unipersonnelle au capital de 200 euros. Siret 83315761300013 NACE 4332A

☐ 203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY